



ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE LA BAIE DU COTENTIN

« INSCRIPTION DES NOUVEAUX ELEVES POUR 2016 -2017* »

**Début des cours lundi 19 septembre 2016 – fin des cours samedi 24 juin 2017*

NOM de l'élève :

Prénom :

Né(e) le :

à :

Age à la rentrée :

Adresse postale de la résidence principale de l'élève :

Adresse mail :

Tel fixe :

Tel portable :

Adresse postale n° 2 éventuelle (2^{ème} responsable légal...) :

Adresse mail :

Tel fixe :

Tel portable :

Nom et adresse pour la facturation :

CHOIX DES ACTIVITES (à cocher), sur le site de CARENTAN, avec les cours de Piano et d'éveil à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> -Batterie | mercredi-vendredi-samedi |
| <input type="checkbox"/> -Trompette | lundi-mercredi-samedi |
| <input type="checkbox"/> -Guitare classique | samedi après midi |
| <input type="checkbox"/> -Clarinette | mercredi |
| <input type="checkbox"/> -Saxophone | mercredi |
| <input type="checkbox"/> -Piano | lundi-vendredi-samedi (Saint-Hilaire-Petitville) |
| <input type="checkbox"/> -Eveil musical (à partir de 3 ans) | mercredi 15h15-16h (Saint-Hilaire-Petitville) |
| <input type="checkbox"/> -Guitare d'accompagnement | lundi-mercredi-jeudi-vendredi |
| <input type="checkbox"/> -Flute traversière | mardi-mercredi-vendredi |
| <input type="checkbox"/> -Bao Pao | mercredi-vendredi |
| <input type="checkbox"/> -Trombone, Tuba, cor | mardi-jeudi |
| <input type="checkbox"/> -Xylophone | mardi-jeudi |
| <input type="checkbox"/> -Préparation au bac | mercredi-vendredi |
| <input type="checkbox"/> -Formation musicale | lundi-mercredi-jeudi : selon groupe de niveau |

CHOIX DES ACTIVITES (à cocher), sur le site de PICAUVILLE :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> -Batterie | mercredi |
| <input type="checkbox"/> -Trompette | lundi |
| <input type="checkbox"/> -Guitare classique | samedi matin |
| <input type="checkbox"/> -Guitare folk-électrique-basse | vendredi-samedi |
| <input type="checkbox"/> -Piano | mercredi |
| <input type="checkbox"/> -Eveil musical (à partir de 3 ans) | lundi 17h00-17h45 |
| <input type="checkbox"/> -Formation musicale | mercredi : selon groupe de niveau |

Les souhaits d'inscription pour les nouveaux élèves se déroulent uniquement entre **le 24 août et le 2 septembre 2016.**

Durant cette période, il est impératif que vous déposiez cette fiche d'inscription complétée au secrétariat de la Communauté de Communes qui vous communiquera la date du rendez-vous professeur-élèves qui correspond à la discipline choisie. C'est lors de ce rendez-vous avec le professeur que les créneaux horaires de cours seront établis, en aucun cas auprès du secrétariat de l'école.

Les demandes d'inscription transmises après le 2 septembre ne seront pas prises en compte.

Lorsqu'une classe est complète, nous ajoutons votre demande sur une liste d'attente, ceci pour vous recontacter si une place se libère au cours de l'année.

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

j'autorise je n'autorise pas l'école de musique intercommunale à réaliser des supports visuels (photos, vidéos, enregistrements visuels) avec « mon image* », « l'image de mon enfant* » (* rayer la mention inutile), à des fins de promotion ou d'information des activités de l'école.

FICHE SANITAIRE

N° de Sécurité Sociale de l'élève : _____

Nom et téléphone du médecin traitant : _____

Personne à contacter en cas d'urgence : _____ tel : _____

Décharge médicale 2016-2017 :

- En cas d'urgence et d'impossibilité, j'autorise je n'autorise pas l'école de musique à prendre toutes les mesures d'urgence qui s'imposent, y compris l'hospitalisation, si nécessaire
- Allergie, traitements médicaux, régimes alimentaires spécifiques, lunettes, lentilles, prothèses... :

- Préciser le protocole (remettre obligatoirement l'ordonnance au professeur lors du premier cours) :

- Nom de l'assurance responsabilité civile : _____ n° d'assuré/de contrat _____

AUTORISATION DE SORTIE DE COURS (POUR LES ELEVES MINEURS)

J'autorise mon enfant

- à quitter seul(e) l'école de musique à la fin de l'activité
- à quitter l'école de musique accompagnée (e) de la personne suivante (*autre que les parents*) :

- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions tarifaires relatives à la scolarisation à l'école de musique, je m'engage à en régler la facture,
- Je m'engage à prévenir la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin de toute modification intervenant dans ce formulaire,
- Je m'engage à avertir le professeur de musique dans les meilleurs délais en cas d'absence aux cours

Fait le : _____ / _____ / _____ à _____

Nom et signature de l'élève ou du responsable légal :
(Précédés de la mention « lu et approuvé » validant toutes les données de ce formulaire)

☞ :

		TARIFS			
		Elèves résidents la CCBDC		Elèves résidents hors territoire CCBDC	
		Enfant*	Adulte	Enfant*	Adulte
Eveil musical	cours collectif	45 €	/	120 €	/
Formation instrumentale ou chant	cours individuel	120 €	240 €	320 €	400 €
Formation musicale (solfège)	cours collectif	80 €	100 €	160 €	200 €
Formation musicale <u>et</u> formation instrumentale ou chant		180 €	320 €	440 €	560 €
Apprentissage du Bao Pao (4 pers maxi par cours)	cours collectif	100 €	120 €	200 €	240 €
Apprentissage du chant choral	cours collectif	50 €		100 €	
Apprentissage du chant choral, du solfège <u>ou</u> pratique d'un instrument		100 €	120 €	200 €	240 €
Apprentissage du chant choral, du solfège <u>et</u> pratique d'un instrument		200 €	360 €	480 €	600 €
Location d'un instrument		90 €	90 €	180 €	180 €
Participation à un ensemble sans formation musicale sans autre activité		30 €	30 €	30 €	30 €
Forfait préparation BAC	cours individuel	25 €		25 €	

* Enfant = - de 18ans

Conditions de règlement des frais d'inscription : (pièces à fournir si changement : justificatif de domicile, livret de famille)

Règlement par : chèque à l'ordre du Trésor Public, chèques-vacances, chèque @too ou chèque SPOT50 (*au nom de l'élève*), espèces en se rendant à la communauté de communes (encaissement en octobre 2016)

Possibilité de règlement échelonné en 3 fois maximum (**encaissement en octobre, en novembre et en décembre 2016**)

Réductions accordées :

- 25% sur le tarif le moins élevé à compter du 2^{ème} élève inscrit de la même famille (fratrie/ascendant/descendant),
- 25% sur le tarif de la formation instrumentale pour un deuxième instrument (même élève).